

Document de référence

Prix des droits humains du CCBE pour les avocats en danger en Afghanistan

En plus de son Prix des droits humains 2021 qui sera décerné lors de sa session plénière à Berlin le 10 décembre 2021 (Journée internationale des droits de l'homme), le CCBE a exceptionnellement décidé de décerner un Prix des droits humains supplémentaire à tous les avocats en danger en Afghanistan.

À la suite des évolutions récentes en Afghanistan, le CCBE exprime sa profonde inquiétude quant à la situation dans le pays, notamment en ce qui concerne les femmes, les défenseurs des droits humains et les personnes travaillant dans le secteur de la justice, en particulier les avocats, les juges et les procureurs.

De nombreux avocats en Afghanistan sont spécifiquement ciblés, menacés et harcelés en raison de leur activité professionnelle légitime et beaucoup d'entre eux craignent pour leur vie.

Parmi ces avocats figurent de nombreuses avocates ainsi que des représentants du barreau indépendant d'Afghanistan (AIBA).

L'AIBA compte environ 5 500 membres, dont 25 % de femmes (environ 1 375 avocates).

En raison de leur rôle très actif avant la prise de pouvoir par les Talibans dans la défense des droits fondamentaux des citoyens afghans, ces avocats sont aujourd'hui pris pour cible non seulement par le nouveau régime, mais également par les prisonniers qui ont été libérés après la prise de pouvoir. Environ 30 000 criminels ont été libérés de prison, dont 10 000 constituent une menace directe pour les avocats, soit parce qu'ils tiennent leurs anciens avocats pour responsables de leur condamnation, soit parce que les avocats ont représenté des victimes dans des affaires dans lesquelles ces prisonniers ont été condamnés.

À cet égard, de nombreuses avocates sont particulièrement menacées en raison de leur travail dans des affaires concernant les droits des enfants et des femmes, notamment dans des cas de violence, dont des cas de prise d'otages, d'enlèvement, d'assassinat, de trafic, de harcèlement et de viol, de passages à tabac, de mariages forcés, de mauvais traitements, d'interdiction d'enseignement, d'isolement forcé et de privation d'emploi. Ces avocates sont généralement menacées de violence par les accusés libérés de prison et les membres de leur famille et sont, dans certains cas, battues ou torturées voire tuées. Ces menaces sont devenues si graves que de nombreuses avocates ont été contraintes de se cacher et de changer d'adresse et de numéro de téléphone. À ce jour, il est signalé qu'au moins une avocate de la défense a été tuée et que deux d'entre elles ont été torturées.

À l'heure actuelle, les avocates sont privées de leurs droits fondamentaux, notamment le droit d'exercer leur activité légitime d'avocate, par crainte de graves représailles à leur encontre. Environ 200 avocates voient aujourd'hui leur vie menacée dans tout l'Afghanistan en raison de leur activité légitime.

En outre, plusieurs représentants de l'AIBA, dont son président et son vice-président, sont également gravement menacés. L'AIBA est un organisme indépendant créé en 2008 en vertu de la loi sur les avocats. L'AIBA est une institution mandatée par la loi pour réglementer la profession d'avocat en

Afghanistan. Depuis sa création, il a joué un rôle majeur dans la promotion de l'état de droit et des droits fondamentaux, qui sont essentiels à la construction d'une nation fondée sur des valeurs démocratiques. Malgré les restrictions culturelles, sociales et économiques, il a notamment pu promouvoir le rôle des avocates de la défense et a plaidé dans le domaine de la justice sociale, par exemple dans la défense des droits des victimes dans les cas de violence faites aux femmes et aux enfants. Ces réalisations ont été réduites à néant à la suite de la prise de pouvoir. De plus, le nouveau régime a fermé l'AIBA, rendant dès lors impossible l'exercice indépendant de la profession d'avocat.

Par l'intermédiaire de ce prix, le CCBE souhaite sensibiliser la communauté internationale à l'urgence de fournir une protection adéquate à ces avocats en danger qui sont en première ligne dans la défense des droits fondamentaux des citoyens afghans.

Le CCBE rappelle également l'importance des réalisations de la profession d'avocat en Afghanistan pour la protection des droits fondamentaux, ainsi que la nécessité d'une profession d'avocat et d'un barreau indépendants en Afghanistan afin de préserver l'indépendance et l'intégrité de l'administration de la justice et l'état de droit.